



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Rectorat

Inspection  
Pédagogique Régionale

Affaire suivie par

Hélène CROISSONNIER  
IA-IPR Arts  
plastiques

04 73 99 33 37  
06 23 35 89 96

<mailto:Helene.Croissonnier@ac-clermont.fr>

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand  
cedex 01

Hélène CROISSONNIER  
IA-IPR Arts plastiques

À Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts  
plastiques

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissements

Clermont-Ferrand, le 23 septembre 2019,

### Objet : Lettre de rentrée

Chères et chers collègues,

L'année scolaire 2018-2019 m'a permis de vous rencontrer et d'apprécier votre engagement quotidien dans l'exercice de votre métier de professeurs d'arts plastiques, auprès des collégiens et des lycéens de l'académie de Clermont-Ferrand. Je vous suis reconnaissante de votre investissement professionnel qui contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales, en donnant à tous les élèves un accès démocratique et équitable à l'éducation artistique et culturelle. **Vos méthodes d'apprentissage qui font appel à l'engagement actif des élèves par la pratique artistique et, à leurs émotions, développent leur intelligence sensible, leur créativité, leur esprit critique ainsi que leur culture, clefs de leur épanouissement et de leur émancipation.** Les candidats à la session du baccalauréat 2019 en attestent. Ils ont obtenu un peu plus de 16/20 de moyenne générale aux épreuves orales obligatoires et facultatives d'arts plastiques, ainsi que 13,22/20 de moyenne générale à l'épreuve écrite obligatoire. Je remercie les professeurs d'arts plastiques en lycée pour la qualité de leur enseignement qui a conduit les bacheliers 2019 à ces très bons résultats à l'oral, ainsi qu'à leur réussite au baccalauréat. Au cours de cette année scolaire, nous entamerons collégalement une réflexion pour faire progresser les lycéens à l'écrit.

Dans son *Introduction à l'esthétique*, Hegel explique que l'art, en nous transportant dans des situations que la vie ne nous permet pas d'expérimenter, nous rend capables de « [...] ressentir plus profondément ce qui se passe en nous-mêmes ». Ainsi, écrivait Hegel « [...] l'art renseigne l'homme sur l'humain,

*éveil des sentiments endormis, nous met en présence des vrais intérêts de l'esprit<sup>1</sup> ». « Éveiller l'âme : tel est, dit-on, le but final de l'art.<sup>2</sup> ».*

C'est la raison pour laquelle, je continuerai, au cours de cette année scolaire, à vous tenir informés très régulièrement, via votre messagerie académique, de l'offre des partenaires artistiques et culturels du territoire de l'Auvergne. Ces derniers sont en mesure de construire avec vous des projets pédagogiques de qualité en restant à votre écoute, et d'organiser des visites d'expositions adaptées à vos élèves.

De plus, vous savez que votre enseignement des arts plastiques développe l'estime et la confiance en soi des élèves, leur aptitude au travail en équipe et leur conscience des autres. Vous contribuez ainsi au développement de leur pensée divergente et du mieux vivre ensemble au sein de vos établissements. **Grâce aux apprentissages en arts plastiques vous assurez l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences, et de culture et la construction des parcours de formation de tous les élèves**, plus particulièrement le **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle - PEAC** - mais aussi les **parcours Avenir**, Citoyen et Santé.

### **Communication**

Dans le cadre de toutes communications professionnelles, il est nécessaire d'utiliser exclusivement votre adresse électronique académique, prenom.nom@ac-clermont.fr. Cette règle de communication professionnelle est garante du traitement de vos messages. Par ailleurs, je vous prie de vider régulièrement la corbeille de votre messagerie académique pour continuer à recevoir mes messages et éviter qu'elle ne soit saturée.

Le site disciplinaire académique est géré par Monsieur Guillaume DESSARCE, [guillaume.dessarce@ac-clermont.fr](mailto:guillaume.dessarce@ac-clermont.fr), que je remercie pour son efficacité. **Ce site présente les actualités pédagogiques, didactiques, artistiques et culturelles. Il doit permettre de partager vos ressources professionnelles, vos outils et de mettre en valeur votre travail ainsi que les productions de vos élèves, selon un principe collaboratif. Vos contributions à ce site sont essentielles.** Alors que la troisième édition de *La rentrée en musique* s'est déroulée, **je compte sur vous, professeurs d'arts plastiques de l'académie de Clermont-Ferrand, pour assurer *Une année en images !* en mettant en place des mini-galeries et en organisant des expositions des productions d'élèves au sein de vos établissements.** C'est un plaisir pour moi d'être informée des actions artistiques et culturelles que vous menez avec vos élèves et de les valoriser en leur donnant une visibilité sur notre site disciplinaire ainsi que sur mon compte Twitter @CroissonnierH

---

<sup>1</sup> Hegel, *Esthétique, introduction à l'esthétique*, Aubier-Montaigne, 1964, p. 54.

<sup>2</sup> Hegel, *Esthétique, introduction à l'esthétique*, Aubier-Montaigne, 1964.

## Formation

Je rappelle que le plan académique de formation des personnels d'enseignement et d'éducation - PAF - est mis en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ac-clermont.fr/personnels/formation/pole-enseignants-2nd-degre/>

**Les inscriptions aux formations à candidatures individuelles sont ouvertes sur GAïA « individuel » jusqu'au 25 septembre 2019.** À partir du 25 octobre 2019, vous pourrez prendre connaissance des actions de formation pour lesquelles vous avez été retenus en consultant « suivi de formation » sur GAïA « individuel ».

Quatre formations sont proposées en candidatures individuelles en arts plastiques :

- Préparation à l'agrégation interne d'arts plastiques,
- Pixilation, animation image par image niveau 2,
- Design, innovation, créativité : de la conception au prototype, en partenariat avec la Maison pour la science en Auvergne,
- Arts et maths en pleines formes naturelles, en partenariat avec la Maison pour la science en Auvergne.

D'autres formations sont prévues au cours de cette année scolaire pour lesquelles je procéderai à vos inscriptions en fonction de votre statut et de votre affectation en collège ou lycée :

- Accompagnement et formation des contractuels,
- Rencontres départementales des arts plastiques,
- Regards sur les arts plastiques en lycée 2021.
- Mettre en œuvre le PEAC en interdegrés et renforcer la liaison école/collège/lycée dans l'Allier,
- Formation de formateurs arts plastiques.

Une formation transversale est proposée aux professeurs contractuels en candidatures individuelles :

- Préparation des concours internes - Dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle).

### **Le PEAC de l'école primaire au lycée**

Au sein de l'académie de Clermont-Ferrand, j'ai la mission de renforcer la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Le PEAC qui doit être accompli par tous les élèves se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part,

des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il se fonde sur trois piliers indissociables :

- des **connaissances et des compétences** que l'élève a acquises,
- des **pratiques artistiques** qu'il a expérimentées,
- les **rencontres des œuvres et des artistes** qu'il a faites.

**Dans le cadre du PEAC, l'histoire des arts occupe la dimension fondamentale de la culture.** Depuis la rentrée 2009, l'histoire des arts dispose d'un horaire d'enseignement inclus dans ceux de l'éducation musicale, des arts plastiques et de l'histoire géographie. Suite à [l'arrêté du 27 novembre 2017](#) modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet, le DNB est rééquilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Celles-ci sont différenciées en quatre épreuves écrites par discipline et une épreuve orale. Selon le [bulletin officiel n°1 du 4 janvier 2018](#), « l'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de **présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou** l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 **ou** dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, **parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.** » Dans le cas où l'épreuve portera sur l'enseignement d'histoire des arts, on se référera aux attendus de fin de cycle et aux **objets d'étude** possibles tels que définis dans le [programme d'histoire des arts de cycle 4](#).

Afin de valoriser votre travail et de donner du poids à notre discipline pour l'attribution du brevet des collèges, je vous encourage vivement à vous engager, en tant que professeurs d'arts plastiques, dans l'enseignement de l'histoire des arts et dans le PEAC pour préparer vos élèves de 3<sup>ème</sup> à cette épreuve orale du DNB.

### **Nouveau lycée et baccalauréat 2021**

D'importantes nouveautés apparaissent **cette année: de nouveaux programmes en seconde et en première, le contrôle continu, et également une réflexion plus approfondie des élèves sur leur orientation.** Cette année, la promotion « Bac2021 » entre en classe de 1<sup>re</sup> : les élèves vont suivre les spécialités de leur choix et consolider leurs projets d'avenir tout au long de l'année. Ci-dessous une synthèse des points majeurs à retenir relativement au nouveau lycée et au baccalauréat 2021.

#### ➤ **Présentation du nouveau lycée général et technologique**

[Diaporama de présentation du nouveau lycée général et technologique](#)

[Mémo sur la durée des épreuves du nouveau baccalauréat](#)

➤ **Enseignements de spécialité - Les choix faits par les élèves de seconde pour leur rentrée 2019**

À l'issue du conseil de classe du troisième trimestre, les choix des familles démontrent que les élèves ont pleinement usé de leur liberté pour choisir de nouvelles combinaisons de matières.

**47 % d'entre eux ont fait des choix qu'ils n'auraient pas pu faire auparavant avec les filières S, ES et L.** Si 26 % des élèves associent « mathématiques », « physique-chimie » et « sciences de la vie et de la terre » (équivalent à la série S), on constate dans le même temps une diversification des profils avec l'association d'enseignements de spécialité scientifiques à des enseignements de spécialité de sciences humaines.

➤ **Organisation du contrôle continu**

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, les élèves de 1<sup>re</sup> des voies générale et technologique seront évalués en contrôle continu toute l'année et lors d'épreuves communes de contrôle continu aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres. Les élèves de terminale seront concernés également à compter de la rentrée 2020 avec une évaluation en contrôle continu toute l'année et une série d'épreuves communes de contrôle continu.

[Ce diaporama sur " Le contrôle continu "](#) s'appuie sur [l'arrêté](#) du 16 juillet 2018 et la note de service DGESCO consacrée aux modalités d'organisation du contrôle continu, publiée au [BO le 25 juillet 2019](#). Il rappelle la composition de la note de contrôle continu et son mode de calcul. Il détaille les spécificités de sa prise en compte dans les parcours particuliers. Il précise l'organisation et la liste des épreuves communes de contrôle continu.

➤ **Publication des programmes du nouveau lycée général et technologique**

- Programmes des classes de seconde et de première générales et technologiques : [Bulletin officiel spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#)

Ces programmes d'enseignements de spécialité et optionnels d'arts plastiques sont en vigueur pour vos classes de seconde et de première dès cette rentrée 2019.

Dans la continuité des programmes de seconde et de première, **les programmes de terminale ont été publiés le 25 juillet dernier.** Ils sont adossés à la nouvelle organisation du lycée général et technologique. **Ils prennent en compte la place du numérique dans l'enseignement, le rôle fondamental de la maîtrise de la communication orale et permettent une plus grande transversalité entre les différentes disciplines afin de mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet et dans**

**l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à leur poursuite d'études.**

- Programmes pour la classe de terminale : [Bulletin officiel spécial du 25 juillet 2019](#)

Ces programmes d'enseignements de spécialité et optionnels d'arts plastiques seront mis en vigueur pour vos classes de terminale à partir de la rentrée scolaire 2020. Je vous demande de les lire avec la plus grande attention, car ils vous permettront d'anticiper votre progression pédagogique et votre projet d'enseignement sur l'ensemble du cycle terminal.

➤ **Épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale - session 2021**

[Les épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première](#) se dérouleront au troisième trimestre de la classe de première, dès la session 2020.

➤ **Arts plastiques - Épreuves obligatoires, série littéraire, et facultatives, toutes séries générales et technologiques, pour l'année scolaire 2019-2020 et la session 2020 uniquement**

Je rappelle que l'année scolaire 2019-2020 est la dernière année de mise en vigueur des [épreuves obligatoires et facultatives d'arts plastiques en classe de terminale, session 2020](#). Voici, les [œuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2019-2020 et la session 2020](#)

## **Numérique**

Votre **espace numérique de travail - ENT** - change à compter de la rentrée scolaire 2019. Il offre un accès simplifié et rapide à tous vos services numériques. Doté d'une interface plus conviviale, il s'adapte au mieux à votre ordinateur, tablette ou smartphone et vous apporte de nouvelles fonctionnalités autour des activités pédagogiques, de l'accès aux ressources, du travail collaboratif et de la communication.

Cet ENT me donne accès à vos cahiers de textes. Je vous conseille de découvrir et de vous approprier progressivement les nouvelles fonctionnalités de cet ENT.

Les **Travaux Académiques Mutualisés - TraAM** - sont des laboratoires de pratiques numériques. Le thème 2019-2020 du TraAM dans la discipline des arts plastiques est « Nouveaux lieux et espaces de monstration de la création artistique à l'École : exposition et diffusion numérique des œuvres des artistes et des créations des élèves à partir de l'établissement scolaire. » Si vous

souhaitez participer à ce TraAM, je vous prie de m'en avertir. Des vacances pourront vous être attribuées en regard de vos productions numériques.

### **Rendez-vous de carrière**

Depuis deux ans, sont mis en place les rendez-vous de carrière dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération - PPCR. Ces rendez-vous de carrière se substituent à la notation et permettent l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues en regard du [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#).

Ce rendez-vous de carrière concerne celles ou ceux d'entre vous qui se trouvent dans les situations suivantes :

- dans la 2<sup>ème</sup> année du 6<sup>ème</sup> échelon de la classe normale,
- entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon de la classe normale,
- dans la 2<sup>ème</sup> année du 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale.


Ces rendez-vous de carrière constitueront des moments privilégiés de bilans réflexifs sur vos pratiques et votre parcours, pour que je puisse assurer votre accompagnement et votre développement professionnel. **À partir de l'année scolaire 2019-2020, la notification du rendez-vous de carrière à l'agent passe d'un mois à quinze jours calendaires. Ce délai de notification ne peut être compris dans une période de vacance de classe.**

### **Visites d'accompagnement**

Parallèlement aux rendez-vous de carrière, des visites d'accompagnement seront effectuées par Madame Leslie BRENIAUX, professeure Formatrice Académique - PFA - et par la Chargée de Mission d'Inspection - CMI - Madame Astrid DUBOST, ou par moi-même. Ces visites d'accompagnement concerneront essentiellement les professeurs contractuels, les néo-titulaires, ou celles et ceux d'entre vous qui en auront besoin. J'accorde toute ma confiance à Madame BRENIAUX et Madame DUBOST. Je vous prie de leur réserver un bon accueil et je les remercie vivement d'avoir accepté ces missions.

Au cours de cette année scolaire 2019-2020, je souhaite que vous viviez avec vos élèves de belles rencontres artistiques et culturelles et que vous vous épanouissiez pleinement.

Avec toute ma reconnaissance,



**Hélène CROISSONNIER**  
Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale  
Arts plastiques